

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2023-5656
OBJET	Recommander au conseil de nommer 4 conseillers municipaux pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV :	NE S'APPLIQUE PAS	
DISTRICT(S) :		
Date CE souhaitée :	2023-11-22	
Date CM souhaitée :	2023-12-05	

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2023-5656
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date No résolution Objet 2021-12-01 CE-20211201-3990 NOMINATIONS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME Résumé RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de nommer les conseillers ci-dessous mentionnés afin de siéger au conseil d'administration du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour un mandat de 2 ans: M. Yannick Langlois, conseiller municipal, à titre de membre et président; M. Ray Khalil, conseiller municipal et membre du comité exécutif, à titre de membre; Mme Sandra El-Helou, conseillère municipale, à titre de membre; M. Pierre Brabant, conseiller municipal, à titre de membre. (SD-2021-5498) Date No résolution Objet 2019-11-05 CM-20191105-931 RENOUVELLEMENT - MANDAT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis et résolu à l'unanimité: de renouveler le mandat des conseillers municipaux suivants pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour un mandat de 2 ans: M. Daniel Hébert, conseiller municipal, à titre de membre et président; M. Ray Khalil, conseiller municipal et membre du comité exécutif, à titre de membre; Mme Virginie Dufour, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de membre; M. Yannick Langlois, conseiller municipal, à titre de membre. ADOPTÉ (SD-2019-5132) Date No résolution Objet 2018-09-04 CM-20180904-632 ADOPTION - RÈGLEMENT L-9503-8 Résumé La greffière adjointe par intérim mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes; sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle APPUYÉ PAR : Isabella Tassoni et résolu à l'unanimité: d'adopter le règlement numéro L-9503-8 modifiant le règlement numéro L-9503 constituant un comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Laval. ADOPTÉ (SD-2018-3748) Date No résolution Objet 2017-11-29 CE-20171129-3670 NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME Résumé RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de nommer les membres du conseil ci-dessous mentionnés pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU): M. Daniel Hébert, conseiller municipal, à titre de membre et président; M. Ray Khalil, conseiller municipal, à titre de membre; M. Yannick Langlois, conseiller municipal, à titre de membre; Mme Virginie Dufour, conseillère municipale et membre du Comité exécutif, à titre de membre. (SD-2017-5413)		

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2023-5656
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a été créé par la Ville de Laval en 1997 par le règlement L-9503. Le CCU est composé de huit (8) membres nommés par le comité exécutif dont quatre (4) choisis parmi les membres du conseil de la Ville de Laval. En vertu du règlement L-9503 constituant le CCU, la durée d'un mandat est de 2 ans et il est renouvelable. Le mandat des (4) conseillers municipaux membres du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance à la fin du mois de novembre 2023.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de renouveler le mandat des conseillers municipaux suivants pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour un mandat de 2 ans: M. Yannick Langlois, conseiller municipal, à titre de membre et président; M. Ray Khalil, conseiller municipal et membre du comité exécutif, à titre de membre; Mme Sandra El-Helou, conseillère municipale, à titre de membre; M. Pierre Brabant, conseiller municipal, à titre de membre.		